

Motion 2311

Déchets organiques, installation de Châtillon, il y a urgence !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que :

- la politique de tri des déchets produit ses effets avec notamment une augmentation significative des déchets organiques ;
- le site de Châtillon arrive en fin de vie ;
- l’option Pôle Bio, validée par le Conseil d’Etat en 2013, n’est toujours pas construite et semble confrontée à des difficultés ;
- ce site doit satisfaire la zone d’apport « Rhône » qui couvre 80% du territoire genevois dont la Ville de Genève,

invite le Conseil d’Etat

à proposer rapidement un projet de prise en charge des déchets organiques en remplacement de l’installation de Châtillon.